

Les personnels paient donc deux fois : les collègues absents par une retenue sur salaire, les collègues présents par une nouvelle dégradation de leurs conditions de travail.

Et ils paient même une troisième fois. L'administration a justifié ce durcissement par les mauvais indicateurs de remplacement de la Vienne (85 % contre 90 % dans les autres départements de l'académie). Le SNUDI-FO a rappelé que la Vienne est aussi l'un des départements où la semaine de 4 jours et demi est la plus développée, ce qui nécessite davantage de remplaçants. Sur ce point, le secrétaire général nous a donné raison.

L'administration reconnaît donc que les personnels ne sont responsables ni du manque de remplaçants ni des contraintes du 4 jours et demi. Pourtant, c'est à eux qu'elle présente la facture : les collègues perdent du salaire pendant que l'administration améliore ses indicateurs.

Cette réponse suscitera encore davantage de colère dans les écoles mais l'administration se bouche les oreilles quand on explique que ces traitements injustes créent de la lassitude et de l'écœurement, jusqu'au dégoût du métier même. Et pourtant, combien de courriels ministériels, de campagnes de communication ou de discours vantent la reconnaissance des personnels, la bienveillance ou l'attractivité du métier ?

Mais lorsque vient le moment de traduire cette reconnaissance en actes, c'est bien souvent le mépris qui s'affiche... directement sur la fiche de paie. Et ce mépris a ici un visage. Car contrairement à d'autres sujets où nos supérieurs renvoient la responsabilité au ministère, aux textes réglementaires ou à d'autres acteurs comme l'ARS, nous sommes ici face à un choix purement local, assumé comme tel lors de l'audience.

Accorder ou non une autorisation avec traitement est l'un des rares domaines où l'administration de la Vienne dispose encore d'une réelle marge d'appréciation. C'est précisément dans ces moments-là qu'elle peut montrer son humanité, sa confiance envers ses agents et sa reconnaissance de leur engagement.

Aujourd'hui, l'administration départementale fait un autre choix : celui de la défiance, de la sanction financière et de la régression.

Au-delà du profond sentiment d'injustice et de mépris exprimé par de nombreux personnels, plusieurs situations font apparaître des différences de traitement difficilement justifiables. Si cette audience a permis de débloquer ou de réexaminer certains dossiers, le SNUDI-FO restera particulièrement vigilant quant aux suites qui seront données par l'administration.

Plus que jamais, nous invitons les collègues à nous transmettre leurs demandes d'autorisation d'absence, les refus qui leur sont opposés ainsi que les décisions accordées sans traitement. Aucune situation ne doit rester isolée.

Julien Timon et Fabien Vasselín pour le SNUDI-FO 86

MARIAGE-PACS : DES PROFESSEURS DES ÉCOLES MOINS BIEN TRAITÉS !

Lors de l'audience, le secrétaire général a renvoyé le SNUDI-FO au vade-mecum de 2017 relatif aux autorisations d'absence, estimant que les dispositions prévoyant jusqu'à 5 jours pour un mariage ne s'appliqueraient pas aux enseignants.

Pourtant, dans les faits, dans la Vienne, les personnels du second degré bénéficient aujourd'hui de 5 jours d'autorisation d'absence pour leur mariage sans difficulté particulière. Mais pour les professeurs des écoles c'est variables certains obtiennent 3 jours, 2 jours, et très souvent aucun jour avec traitement !

Comment expliquer qu'au sein du même ministère, pour le même événement, les droits diffèrent à ce point ?

Comment expliquer qu'au sein d'un même département, les réponses puissent varier d'un dossier à l'autre ?

Pour le SNUDI-FO, le problème n'est pas le texte de 2017. Le problème est l'interprétation qui en est faite localement et la volonté assumée de restreindre les autorisations d'absence au nom des difficultés de remplacement.

Se marier ne devrait jamais conduire un professeur des écoles à perdre du salaire.